



## Fortun'Art 2024

## Règlement

- « Fortun'Art » se tiendra dans l'espace « Nelson Mandela » de Saint Julien les Rosiers du 22 au24 mars 2024. Le Vernissage aura lieu le vendredi 23 mars 2024 à 18h30.
- Le nombre d'exposants est limité à 70 en tenant compte des dates de réception des inscriptions, éventuellement par une sélection du comité d'organisation.
- L'accrochage se déroulera le **jeudi 21 mars 2024** de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- L'attribution des emplacements sera faite à l'avance pour simplifier la fluidité de l'installation. Les demandes de changement pourront se faire de gré à gré entre exposants. Les sculpteurs doivent bien spécifier leur domaine artistique, leur emplacement étant plus ou moins « sur mesure ». Les artistes souhaitant une place particulière ou un branchement électrique proche doivent le préciser et nous ferons au mieux pour les placer.
- L'O.M.C. met à disposition pour chaque exposant quatre grilles (nues) et une table
- L'exposant devra recouvrir de papier ou de tissu (*Papier ou tissus de couleur neutre* ) les grilles de son box et soigner la présentation de son travail. Il vous est demandé d'exposer des œuvres inédites à « Fortun'Art ».
- Le décrochage se fera le **dimanche 24 mars après 17h30**. Un verre de l'amitié suivra pour ceux qui le souhaitent.
- L'exposant devra s'acquitter de la somme de 20€, par chèque à l'ordre de « L'Office Municipalde la Culture » avec le bulletin d'inscription le lundi 11 mars 2024 dernier délai. Ceci en raison du temps nécessaire pour imprimer le livret. Indiquez bien vos coordonnées.
- L'O.M.C. n'assure que les murs et décline toutes responsabilité en cas de désagrément causé aux œuvres qui demeurent sous le seul contrôle de l'exposant. Veillez à ce que votre assurance couvre les biens exposés. L'Espace « Nelson Mandela » est placé sous alarme la nuit.
- Si l'exposant n'a pas occupé son stand le jeudi 21 mars 2024 à 18h, il sera considéré comme non participant et, *dans ce cas, le droit d'inscription ne sera pas restitué*. Le stand reviendra à la disposition des organisateurs.
- L'exposant accepte le présent règlement de Fortun'Art et s'engage à renoncer à tout recours envers l'O.M.C. de Saint Julien les Rosiers.
- Seuls les demandeurs s'étant acquittés du droit d'inscription seront pris en compte.
- Pas de réunion préparatoire sur les lieux de l'exposition « Fortun'Art ». Il sera remis aux participants des affiches et des invitations et le plan par voie électronique ou à l'accueil de la mairie

Lors de l'inscription et si vous le souhaitez, vous êtes priés de préciser si vous désirez déjeuner sur place, ceci afin de prévoir le nombre repas à prendre en compte par l'association qui prépare les repas .